

Programme de la Formation

# APPLIQUER LES RÉGLES D'ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ ERP & LOGEMENT - en ayant une approche humaine

2 jours soit 14 heures de formation

7 heures en présentiel - 7 heures en formation à distance

1 étape de validation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Accessibilité - l'humain au coeur du projet <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 5 novembre 2022	Distanciel synchrone	jeudi 10 novembre 2022, 09h00 - 12h30	À distance - session Bordeaux - 33000 Bordeaux
<u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 14 décembre 2022 Etapes à valider : 1	Distanciel synchrone	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 12h30	À distance - session Bordeaux - 33000 Bordeaux
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 24 novembre 2022	Présentiel	jeudi 24 novembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

## CONTEXTE GÉNÉRAL

En priorité, il est important de comprendre le handicap pour ensuite mettre en œuvre un diagnostic, appliquer l'accessibilité dans les projets et déposer les différents éléments demandés par la norme en comprenant la réalité humaine qui se cache derrière.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Maîtriser l'ensemble des prescriptions à mettre en œuvre pour assurer les critères d'accessibilités indispensables et appréhender le concept de « l'utilisation par tous » comme une valeur absolue dans le processus de conception.

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E)** : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

**LIBÉRAL(E)**, vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Acteur du cadre de vie

## PRÉREQUIS

Maîtriser l'acte de conception

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un quiz et un bilan oral permettront de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées.

**La formation sera clôturée par un questionnaire qualité à chaud et à froid transmis par mail. La réponse aux questionnaires conditionne l'envoi des attestations de formation.**

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**Accessibilité - l'humain au coeur du projet**

2 jours soit 14 heures de formation

7 heures en présentiel - 7 heures en formation à distance

1 étape de validation

**Modalité d'apprentissages** : Mixte - Présentiel/Distanciel

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	jeudi 10 novembre 2022, 09h00 - 12h30	À distance - session Bordeaux - 33000 Bordeaux
Distanciel synchrone	vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 12h30	À distance - session Bordeaux - 33000 Bordeaux
Présentiel	jeudi 24 novembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

**Ouverture de la plateforme de formation** : 5 novembre 2022

**Fermeture de la plateforme de formation** : 14 décembre 2022

**Étapes à valider** : 1

**Date de l'évaluation finale** : 24 novembre 2022

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- maîtriser l'ensemble des prescriptions à mettre en oeuvre pour assurer les critères d'accessibilités indispensables « circule, accéder, utiliser ».
- faire du concept de « l'utilisation par tous » une valeur absolue dans le processus de conception en développant l'analyse critique et la considération adaptée à toutes formes de déficit.
- identifier les différents partenaires, les instances régaliennes et le milieu associatif très actif.
- se positionner par rapport à la nouvelle législation (représentation dans les sous-commissions départementales pour l'accessibilité aux personnes handicapées) et de se positionner en tant qu'interlocuteur pour délivrance des attestations de conformité.
- assurer la coordination nécessaire à la mise en place d'un cahier des charges aux dimensions humaines pour le bâtiment (logements, domotique,...) et acquérir la culture nécessaire à la programmation et à l'adaptation du programme dans le processus de conception architecturale. A travers les thèmes définis, assurer la rédaction du descriptif permettant de concrétiser la nouvelle conception de l'accessibilité, dans le cadre législatif.

### FORMATEUR(S)

BATAILLIE Laetitia - Laetitia BATAILLIE, architecte. Formatrice depuis plusieurs années : FEEBat, la thermique, autres

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

**Formation proposée en présentiel ou en distanciel** - voir suivant la programmation

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérientiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique sera remis aux participants servant de mémo.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

*Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.*

## PROGRAMME

### 1ère Demi-journée

#### 1. Appréhender l'accessibilité d'un point de vue humain

Appréhender les différentes formes de handicap

Mesurer les réalités humaines qui se cachent derrière la réglementation

Mise en situation : les participants seront mis en situation de handicap afin de mieux appréhender les problématiques rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap.

### 2ème Demi-journée

#### 2. Appréhender la réglementation

Appréhender la notion de catégorie et les exigences réglementaires associées :

- Différentes catégories

- Approche du neuf (loi 2005, évolution aout 2006)

- Adaptations dans l'existant (8 décembre 2014)

Appréhender la notion de chaîne de déplacement

Visualiser les points clés de la réglementation sur chaque zone du projet

Mesurer les souplesses apportées par la dernière modification de la réglementation

Identifier les cas où une dérogation s'impose et proposer des solutions compensatoires

### 3ème Demi-journée

#### 3. Mettre en pratique l'accessibilité à différentes phases du projet

Identifier les différentes pièces justificatives et documents administratifs demandés à chaque étape

Etude de cas : les participants seront amenés à réaliser un diagnostic accessibilité sur l'existant et à identifier sur un plan les difficultés que peut rencontrer une personne en situation de handicap.

Pouvoir déposer une mise en conformité / Ad'AP

Réaliser un registre d'accessibilité

### 4ème Demi-journée

#### 4. Appréhender les spécificités du logement

Identifier les exigences de l'arrêté du 24 décembre 2015 1h00

Repérer les adaptations dans l'existant

#### 5. Les lieux de travail

Conseiller un client professionnel par rapport à l'aménagement des locaux de travail

Quizz d'évaluation de fin de formation